



Rapport synthétisant de la concertation du 14 septembre 2016 avec les fédérations des apiculteurs suite aux problèmes du couvain

Date: 14 septembre 2016 (14.00 h. – 15.30 h.)

Lieu: SPF - Eurostation

Cette réunion d'information a été initiée pour répondre au nombre croissant de questions posées par les fédérations d'apiculteurs au sujet de l'avancement de la recherche suite aux diverses plaintes suite au mauvais développement du couvain.

Fin juillet le SPF Santé Publique a reçu, par le biais des services de contrôle de l'AFSCA, trois plaintes d'apiculteurs concernant un développement du couvain en mosaïque et une mortalité élevée du couvain après le placement de nouveaux rayons de cire. En août, le SPF a encore reçu une dizaine de plaintes d'autres apiculteurs. Fin juillet une enquête sur la qualité de la cire d'abeille et des rayons de cires utilisés et a été lancée pour trouver un lien causal avec la mortalité du couvain.

Il est important à noter que le SPF Santé Publique est exclusivement chargé du contrôle des utilisations technique des sous-produits animaux. Les rayons de cire pour l'apiculture relèvent de ces applications techniques visées par la législation sur les sous-produits animaux (Règlement (CE) n° 1069/2009). Le contrôle des maladies animales et l'utilisation des produits de l'apiculture dans la chaîne alimentaire (l'alimentation d'abeilles, le miel) relève de la compétence de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Les recherches

La première recherche visait les résidus de pesticides dans les rayons. De nombreux pesticides ont été trouvés mais à des teneurs se sont révélées insuffisantes pour justifier une telle mortalité du couvain, les valeurs sont en effet proches des moyennes qui sont trouvées couramment dans la cire d'abeille. Certaines combinaisons de pesticides peuvent toutefois avoir un effet synergique. Il se peut également que l'utilisation par les apiculteurs d'insecticides de type néonicotinoïdes dans les ruches renforce l'activité des résidus de pesticides présents dans la cire.

Des analyses des métaux lourds, HAP et phtalates (qui ont un effet de distorsion hormonale) ont été effectuées ensuite. Les résultats étaient dans la ligne des attentes et satisfont aux normes de l'alimentation animale (et qui peuvent être considéré sûr).

Des analyses pour les dioxines et PCB sont encore en cours. Si ces résultats ne sont pas encore disponibles c'est à cause de problèmes analytiques spécifiques à cette matrice (cire d'abeille).

Une autre piste qui est examinée concerne l'utilisation d'une solution de savon lors de la production des rayons de cire afin de prévenir que celles-ci ne collent aux matrices. Dès les faibles concentrations ce savon montre un effet bactéricide. Une publication scientifique démontre aussi que des savons similaires peuvent aussi avoir un effet insecticide sur les blattes. Cette piste est actuellement examinée en profondeur.

Un autre aspect de ces recherches concerne la pureté de la cire d'abeille. Dans quelques échantillons, il est apparu que les indices d'acides et indice d'esters ne correspondent pas à ceux de la cire d'abeille pure. Deux échantillons de cire d'abeille d'origine chinoise contiennent notamment plus d'acide stéarique (10 à 12 %) alors que la normale est de ± 1 %. L'analyse de la composition complète en acides gras est encore en cours. La courbe de fusion de la cire d'abeille peut être modifiée par l'ajout de graisses ou d'acides gras. Si la cire devient trop molle aux basses températures, cela influence probablement aussi le développement du couvain.

En ce qui concerne la paraffine, les résultats d'analyse étaient conformes aux attentes.

Il y a actuellement aussi des contacts bilatéraux avec les pays voisins qui font aussi des investigations sur la pureté de cire d'abeilles.

Questions

À la question « Que fera le gouvernement pour éviter ceci à l'avenir », le représentant du SPF répond qu'actuellement, la priorité se trouve dans la découverte de la cause de la mortalité du couvain. En fonction du résultat, on pourra alors examiner s'il est nécessaire de fixer des critères légaux pour la cire d'abeilles. Actuellement, il n'y a dans la législation aucun critère spécifique de pureté de la cire d'abeille (teneur maximum en stéarine ou paraffine p.ex.). Il y a bien un principe général qui affirme que les produits doivent être sûrs et ne peuvent pas présenter d'impact négatif sur la santé de l'homme et de l'animal. C'est la responsabilité de celui qui commercialise ces produits de garantir qu'ils n'ont pas d'impact négatif, même sans que des paramètres spécifiques soient fixés.

L'avis 12-2015 du Comité Scientifique de l'AFSCA qui est établi pour des paramètres de sécurité relatif au miel destiné à la consommation humaine (orienté aux pesticides et aux médicaments à usage vétérinaire) est cité en référence par les représentants de l'AFSCA. Un avis similaire sera demandé en ce qui concerne la santé des abeilles. Sur base de cela, si c'est nécessaire, des limites d'action peuvent être déterminées sans fixer des normes légales.

À la question « Sur base des constatations ou des hypothèses y-a-t'il un risque pour le miel ? », les représentants de l'AFSCA répondent qu'une fois qu'on connaîtra les substances présentes dans la cire d'abeille, l'AFSCA pourra examiner le transfert de ces substances dans le miel et une analyse de risque sera effectuée. Mais tant que nous ne savons pas précisément de quelles substances il s'agit, cela paraît difficile.

Tout est mis en œuvre afin de rechercher et focaliser sur l'origine précise du problème. L'AFSCA a déjà pris un nombre d'échantillons chez les apiculteurs, ce qui est difficile quand il n'y a pas de miel dans les rayons concernés. Il y a maintenant plusieurs pistes, dont l'utilisation de la solution de savon. L'AFSCA demandera à court terme une évaluation de risque à son comité scientifique afin d'estimer l'impact éventuel sur le miel.

D'autre part, c'est le producteur qui est finalement responsable de la sécurité des produits qu'il met sur le marché.

Le SPF Santé Publique répète sa demande aux apiculteurs de conserver les rayons problématiques, aussi bien ceux utilisés que ceux inutilisés du même lot et de les tenir à disposition pour des analyses complémentaires éventuelles.

Post meeting note:

« En ce qui concerne le miel, potentiellement contaminé par les détergents suite à leur migration éventuelle à partir de la cire, une évaluation des risques pour les consommateurs a été demandée à la direction d'encadrement pour l'évaluation des risques de l'AFSCA (DG PC - S5). Etant donné qu'il n'existe actuellement aucun résultat d'analyse des résidus de détergents, ni dans la cire, ni dans le miel, cette évaluation des risques sera établie sur base de données issues de la littérature scientifique et/ou de l'avis de toxicologues.

Liste de présence

NOM	INSTANCE/ORGANISATION
Diederik Standaert	SPF - DG4
Philippe Mortier	SPF - DG4
Quentin Dumont de Chassart	SPF - DG4
Van Nevel Johan	SPF - DG4
Wijndaele Marc	SPF - DG4
Kollmorgen Nadine	SPF - DG4
Detobel Thierry	Cabinet Borsus
Massaux Carine	CARI
Bierna Michel - Directeur	Unindis Fédération de Wallonie-Bruxelles
Jespers Jan - Voorzitter	AVI vzw
Ignoul Laurent	BBF-FAB vzw
Keppens Marescaux Eliane - Présidente	FAB-BBF + URRW
Reybroeck Wim	ILVO
Moens Frank	Nederlands Bijenhouders Vereniging
De Waele Maurice	Kon VIB
Chris Dauw - Voorzitter	Kon VIB
Brison Kathy	AFSCA
Verhoeven Bénédicte	AFSCA